

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 20/03/2018
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	Représentés: Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants : Excusés: Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie QUEROL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Patrimoine : "étude programmatique sur Dio-et-Valquières

La municipalité de Dio et Valquières (Hérault) a décidé de redonner vie au hameau médiéval ensermé dans le rempart du château de Dio, Monument Historique du XII^e siècle classé en 1930, qui le domine et dont la restauration vient de se terminer.

Après avoir fait réaliser deux études préalables pour mieux cerner la stratégie de réhabilitation de ce vieux hameau, la Commune s'est associée à la Communauté de Communes Avène, Orb et Gravezon pour entrer dans la phase d'exécution du projet dès 2005, puis avec la Communauté de Communes Grand Orb depuis 2015.

Le projet se définit simplement : « **procéder à un programme, intégré dans la Commune et le terroir environnant, de réhabilitation du vieux hameau de Dio, inhabité et partiellement en ruine, afin d'y créer, en association avec le Château, des activités culturelles, touristiques, de formation, de commerce, propices à un développement économique contrôlé** ».

Ce projet consiste à aménager le hameau et ses abords en termes d'urbanisme et d'architecture du bâti, en fonction des besoins dictés par les activités qu'il est envisagé d'y développer.

Le site château-hameau, labellisé « Pôle d'Excellence Rurale » par le Pays Haut Languedoc et Vignobles en 2006 offrira, outre la visite du monument et de ses abords, l'hébergement dans des gîtes, un Café de Pays, un Centre Ressources et Formation, un Hôtel réparti dans le hameau, des salles d'exposition et de spectacle, des ateliers/boutiques.

Publics ciblés :

- population de proximité dans un rayon de 30 km. Celle-ci inclut :
 - o les habitants permanents autochtones,
 - o les habitants en résidences secondaires ou locations qui doublent ou triplent la population des villages durant les vacances,
 - o les curistes (Lamalou, Avène)
 - o Organismes utilisateurs : banques, organismes de formation, ...
- population à 1h de voiture (dont Montpellier, Béziers, Cap d'Agde, Sète)
- public français et étranger en villégiature
- opérateurs de circuits touristiques.

La mise en valeur de ce site prestigieux contribuera ainsi au désenclavement de cette zone défavorisée.

Seulement, il est indispensable que la viabilisation du site soit pratiquement achevée au moment où les démarches pour trouver les financements pour que les reconstructions débutent.

Actuellement, l'impression donnée par l'état du hameau est du type « ni fait, ni à faire ».

Aujourd'hui, il s'agit de réaliser l'étude économique, technique et financière relative à la reconstruction du hameau médiéval permettant d'identifier les partenariats financiers potentiels et de concevoir le projet architectural.

Le dossier devra déterminer la rentabilité économique du projet par entité (Centre de ressources, Centre de formation, Café de Pays, Hôtels éclatés). L'ensemble des bâtiments appartient à la commune de Dio-et-Valquières.



La Communauté de communes Grand Orb a souhaité confier au Syndicat mixte la maîtrise d'ouvrage pour faire réaliser et suivre l'étude préalable de programmation.

Le coût total de l'opération s'élève à 60 479,69 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès de :

- l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 38 707,00 €
- Conseil départemental de l'Hérault pour 9 676,75 €

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 12 095,94 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 27 mars 2018.

Le Président,
Jean Arcas

